



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2023-11-81

**OBJET : Organisation administrative et renouvellement de deux
contrats de travail du personnel de direction**

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QU'il convient que la Ville de Schefferville procède à des ajustements à son organisation administrative;

ATTENDU QUE les contrats de travail de madame Diane Cyr et de monsieur Martin Girard se terminent le 31 décembre 2023,

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Décète la nomination de monsieur François Désy au poste de directeur général, de madame Diane Cyr au poste de greffière-trésorière et de monsieur Martin Girard au poste de directeur des travaux publics, de l'urbanisme et d'inspecteur municipal.

Décète que la nomination de monsieur Martin Girard à titre d'inspecteur municipal est rétroactive au 1^{er} septembre 2023.

Autorise monsieur François Désy, directeur général, à signer le contrat de travail de madame Diane Cyr annexé à la présente ordonnance;

Autorise monsieur François Désy, directeur général, à signer le contrat de travail de monsieur Martin Girard annexé à la présente ordonnance.

Adoptée à Québec le 22-novembre 2023.

Jean Dionne, administrateur